

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FABRICATION DE PIÈCES AÉRONAUTIQUES.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)														
<b>2.1 Personne physique</b>														
Nom : _____ Prénom : _____														
<b>2.2 Personne morale</b>														
Dénomination ou raison sociale : LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS														
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Frédéric Balcerzak Directeur du site de Bologne														
RCS / SIRET : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>8</td><td>4</td><td>5</td><td>4</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td> </tr> </table> Forme juridique : Société par actions simplifiée	8	4	5	4	2	0	2	8	0	0	0	0	1	6
8	4	5	4	2	0	2	8	0	0	0	0	1	6	

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. ICPE	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une nouvelle unité de fabrication de pièces forgées (matriçage et estampage) à destination de l'aéronautique dans de nombreuses nuances de métaux : aciers, alliages aluminium et titane.

La spécialité de Lisi Aerospace Forged Integrated Solutions (LAFIS) est la réalisation de pièces de moteurs et de structures pour l'aéronautique. LAFIS n'est pas concepteur, cependant il travaille en collaboration avec les motoristes (Safran, General Electric...) et les constructeurs (Airbus, Dassault ...) ainsi que leurs sous-traitants pour mettre en œuvre les meilleurs process nécessaires à la qualification des pièces.

Les installations seront composées principalement de zones de stockages, de production et techniques (station d'épuration, parc à déchets, maintenance et utilités) ainsi que de bureaux.

Pour assurer la production, le site disposera des équipements suivants: d'îlots de forges, d'îlots de parachèvement et finition , de lignes de traitement de surface et de centres d'usinage.

L'usine sera construite sur la ZA Plein'Est à Chaumont. Le terrain, libre de toute construction, a été terrassé (décapage de la terre végétale, plate forme réalisée et compactage du terrain) par la collectivité afin d'accueillir le projet.

Cette demande fera l'objet d'un permis de construire.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet Forges 2022 a pour ambition l'optimisation et la rationalisation de la production au standard du groupe Lisi Aerospace :

Du côté des hommes:

- améliorer la sécurité, l'ergonomie et l'environnement,
- soutenir des comportements et des mentalités (visibilité, propreté...),
- renforcer l'organisation et favoriser la polyvalence et la polycompétence.

En ce qui concerne les coûts:

- maximiser la production en spécialisant le site sur les besoins clients futurs,
- simplifier la production (flux physiques pièces et documents), réduire au maximum les variabilités et les gaspillages, économiser les consommations d'énergies et d'eau,
- sécuriser la production.

Afin de favoriser le respect de l'environnement:

- évoluer vers des technologies plus propres : suppression du chrome VI, de la lubrification en forge à partir de produits aqueux, de la généralisation des huiles solubles,
- mise en place de récupération d'énergies,
- suppression du refroidissement en circuit ouvert.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'usine sera construite sur la ZA Plein'Est à Chaumont. Le terrain, libre de toute construction, a été terrassé (décapage de la terre végétale, plate forme réalisée et compactage du terrain) par la collectivité afin d'accueillir le projet.

Ce projet nécessite la conduite de travaux pendant une durée de 14 mois dont la superficie sera d'environ 25 000m<sup>2</sup>. Se succéderont les phases habituelles de VRD, fondations, charpente, gros œuvre, second œuvre et finitions.

Les opérations de transfert depuis le site existant de Bologne, l'installation de certains équipement neufs et leur mise en service seront menés à la suite des travaux sur une période d'environ 12 mois.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera constitué de deux grandes activités de production: la transformation mécanique des métaux et la transformation chimique des métaux.

La transformation mécanique se décompose en deux grands ateliers de production que sont les activités de forge ainsi que leurs parachèvements et les activités d'usinage mécanique de finition.

La transformation chimique des métaux est réalisée par des bains de traitement de surface à vocation de décapage et d'usinage chimique des pièces.

Ces installations se décomposent de quatre lignes de traitements de surfaces et de quatre lignes d'usinage chimique qui contiennent des bains de décapage, de blanchiment, de soude, d'acide nitrique, chlorhydrique et fluorhydrique pour un volume inférieur à 30 m<sup>3</sup>. Ces opérations seront réalisées dans des ateliers d'une surface dédiée de 130m<sup>2</sup> à 414m<sup>2</sup>.

Le stockage sur le site d'acide fluorhydrique, produit de Catégorie1 (classe de toxicité), sera un volume maximum de 1,8 m<sup>3</sup> et de produits de catégorie 2 sera de 7 210 kg.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation environnementale unique (volet ICPE et loi sur l'eau) ainsi qu'au dépôt d'un permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain:	107 400 m <sup>2</sup>
Bâtiment principal: halls d'exploitation, locaux techniques et bureaux et locaux sociaux (emprise).	22 880m <sup>2</sup>
Bâtiment secondaire: station d'épuration et parc à déchets (emprise).	1200m <sup>2</sup>
Poste de garde (emprise).	117m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parc d'Activités Économiques  
« Plein'Est »  
52000 CHAUMONT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 11' 7 1" 39 Lat. 4 8° 12' 2 9" 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ZNIEFF 1 la plus proche est implantée à 1.6km (nord-est) du site. La zone ZNIEFF 2 la plus proche est implantée à 1.2km (nord-est) du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection d'arrêté biotope la plus proche est implantée à 11 km (sud-est). Il s'agit du Ru Darde et ses affluents, biotope pour la truite Fario).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel de la Forêt d'Orient est situé à plus de 39 km à l'ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'agglomération de Chaumont, les voies routières concernées par le seuil de trafic établissant l'obligation de rédaction d'un PPBE sont les routes départementales (RD 65, RD 65A, RD 619 et RD 674) gérées par le Conseil général de la Haute-Marne et les voies communales (rue Blondel, Rue de Dijon, boulevard du Maréchal Juin, Boulevard De Lattre de Tassigny et avenue du Souvenir Français) gérées par la Ville de Chaumont. Le PPBE concerne uniquement le réseau routier communal.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site assez proche n'est susceptible de générer un rayon de protection induisant des contraintes pour le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone humide sur le site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPRN sur la commune de Chaumont. Seul un atlas des zones inondables est disponible. Le terrain n'est pas concerné par le zonage de l'atlas. Il n'existe pas de PPRT sur la commune de Chaumont.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une campagne d'analyse des sols a été réalisée en 2016, elle montre des valeurs supérieures au fond géochimique. Ces valeurs restent néanmoins caractéristiques d'une faible pollution. Cette pollution provient probablement d'une ancienne route qui traversait le site. Le rapport est disponible en annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est celui du champ captant du Breuil sur la commune de Chaumont (03366X0027/FO) à 1.5km au nord-est. Le terrain n'est pas inclus dans son périmètre de protection rapprochée. (préciser la distance)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site Natura 2000 à proximité immédiate du site. La zone la plus proche est à 2.5km au nord-est (Buxaie de Condes - Bréthenay).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau est destinée à être utilisée pour: - les sanitaires - la production d'eau chaude ECS - les dispositifs de sécurité - l'eau de procédé. Une réserve de stockage de 900 m3 d'eau pluviale permettra d'assurer la majorité des appoints de l'eau de procédé. Les eaux issues de la station d'épuration du site seront également recyclées. Le prélèvement sur le réseau d'eau potable de la ville sera limité aux eaux sanitaires, à savoir 6250m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun drainage ou rabattement de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est livré plate-formé pour le lancement des travaux. Le projet sera donc neutre en déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la constitution du parc d'activités (visible en annexe). Les inventaires réalisés à ce titre et complétés en avril 2016 révèlent que le terrain ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Au regard de la biologie propre au site, l'impact d'une modification de l'occupation du sol sur la sphère naturelle sera négligeable, ce qui confirme les conclusions de l'étude d'impact de 2003.  A noter que tous les groupes faunistiques ont été inventoriés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	aucun des milieux sensibles ayant justifié la protection des espaces réglementés alentours n'a été identifié sur la zone d'activité Plein'Est au sein de laquelle se situe le projet de l'exploitant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du terrain est prête à ce jour pour accueillir la construction. L'ensemble est terrassé (voir photos jointes).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas impacté par des risques technologiques de tiers. Les différents procédés génèrent des risques qui ont été abordés au niveau de l'étude de dangers du volet ICPE du projet. L'analyse des risques fait preuve de nombreux échanges avec les services de la DREAL, du SDIS et l'assureur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de traitement de surface a fait preuve d'une modélisation de dispersion dans le cadre de l'analyse du risque sanitaire du projet. La modélisation atmosphérique concerne les rejets des organes de traitement des gaz de l'activité de traitement de surface. Pas de risque sanitaire en provenance de tiers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le flux de véhicules légers représente la rotation de 500 VL par jour. A noter que le parking de stationnement des VL est hors du périmètre du site. Celui-ci appartient au parc d'activité. La circulation des PL est estimée au maximum à 10 PL/j.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des véhicules et le bruit des équipements de forge sont les sources principales de nuisance sonore. Les bâtiments seront traités afin de réduire la transmission sonore et une étude prévisionnelle d'impact des niveaux sonores sera fournie au niveau du dossier d'autorisation environnementale unique.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains équipements de forges (marteaux et pilons) sont sources de vibrations importantes. Cette problématique qui a été identifiée très en amont a fait preuve d'une attention particulière depuis la programmation. Plusieurs modélisations ont été réalisées et seront mises à jour tout au long du projet. Notamment les fosses de certains équipements sont réalisées avec dispositifs antivibratiles pour atténuer l'impact des vibrations lors du choc de ce dernier sur le métal.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont liées aux éclairages extérieurs/ Ils seront réalisés à vocation uniquement de sécurité. Il n'y aura pas d'éclairage de façade/ Les éclairages seront orientés vers le sol et éteints en dehors des heures d'ouverture.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les procédés du site qui génèrent des rejets dans l'air sont: - les activités de forge - les activités de traitement de surface - les activités d'usinage mécanique. Les rejets font preuve d'une étude de risque sanitaire et en fonction de la dangerosité, d'une modélisation d'évaluation de l'impact.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de toiture et de voiries seront séparées. Elle seront régulées par des systèmes de rétention. Une partie des eaux pluviales sera récupérée par une réserve de stockage de 900m3. Les eaux pluviales de voiries seront traitées par un ou plusieurs séparateurs hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce sont principalement les activités de traitement de surface qui génèrent des eaux usées industrielles. Elles seront traitées par la station d'épuration du site dédiée et réalisée pour le projet. Une fois traitées ces eaux rejoindront le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un parc à déchets sera réalisé pour permettre le regroupement des déchets du site avant enlèvement pour valorisation ou destruction. Les déchets liquides seront positionnés sur rétention. Les déchets seront triés au maximum pour favoriser leur recyclage (notamment les métaux). La production de déchets dangereux estimée sera de 1200t/an, pour les DIB elle sera de 1330t/an. Il n'y aura pas de déchets inertes: gravats, béton, ... en phase exploitation.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeu localement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est prêt à construire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures	Effets attendus	Modalités de suivi
Extraction d'air	Réduction de l'impact sur l'air	Contrôle régulier des rejets
Traitement des eaux usées	Réduction de l'impact des eaux usées	Contrôle régulier des rejets
Rétention	Réduction de l'impact sur les sols	Visualisation quotidienne
Qualité architecturale de la construction	Réduction de l'impact sur le paysage	Instruction du permis de construire
Prise en compte des nuisances dans le cahier	Réduction du niveau sonore et vibratoire	Mesure périodique du bruit

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans un parc d'activité à usage industriel.

Le terrain ne présente aucune contrainte environnementale et les alentours ne présentent pas de sensibilité particulière.

L'ensemble des impacts du site est étudié au niveau du dossier réglementaire qui fait preuve d'une instruction approfondie par les services de l'état et notamment l'ARS.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale unique sera associé à une enquête publique, ce qui permettra une consultation élargie.

Pour toutes ces raisons, le projet ne présente pas de réelle nécessité à faire preuve d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes : Etude de l'état initial des sols et nappe, Etude d'impact de la ZAC, Cartographie des zones N2000 les plus proches.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bologne

le,

12/06/13

Signature

